

OLIVIER DUSSOPT SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 juin 2019 N° 725

Le Sénat débute l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique

Les sénateurs ont débuté ce jour l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 mai dernier.

En ouverture des débats, M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, a souligné, lors de la discussion générale, combien ce projet de loi « opère une profonde transformation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, conformément aux orientations fixées par le Président de la République, et le Premier ministre à l'occasion du comité interministériel de la transformation publique du 1^{er} février 2018 ».

Après avoir présenté l'ensemble du processus de concertation qui a présidé à l'élaboration de ce projet de loi, le Secrétaire d'Etat a rappelé que l'objectif du Gouvernement « est de renouer avec la promesse républicaine d'un service public pour tous, en donnant à l'ensemble des agents, comme aux employeurs publics, les moyens pour s'adapter aux attentes exprimées par nos concitoyens en termes de qualité de service et de proximité ».

Le projet de loi a été enrichi lors de son examen à l'Assemblée nationale, notamment avec la création d'une indemnité de précarité pour les contrats courts, le renforcement du contrôle et des obligations déontologiques, la transparence sur les plus hautes rémunérations dans la fonction publique ou encore l'harmonisation des règles relatives au temps de travail dans la fonction publique et avec le secteur privé.

De nouvelles dispositions ont été introduites en commission des lois au Sénat pour renforcer les leviers à disposition des employeurs, notamment en matière de recrutement et de rémunération, tout en ouvrant de nouveaux droits aux agents publics (création d'un congé de proche aidant, extension à 3 ans de la durée du cumul pour création ou reprise d'entreprise).

Le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a indiqué « partager plus des deux tiers des modifications apportées en Commission, être à l'écoute et disponible pour examiner les nouveaux amendements qui, dans le cadre des débats en séance, seront de nature à préciser et à conforter plus encore le texte. En particulier, les préconisations du récent rapport du Sénat sur la politique du handicap permettront de renforcer les garanties offertes aux agents publics en situation de handicap ».

A l'occasion de ces débats prévus jusqu'au 27 juin prochain, les sénateurs auront à examiner 574 amendements.





Pour rappel, le projet de loi est structuré autour de cinq piliers :

- Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics;
- Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines ;
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Contact presse:

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

